

Résolution du 13 décembre 2010 de Mmes Christiane Olivier, Salika Wenger, MM. Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion, Simon Brandt, Alexandre Chevalier et Jacques Hämmerli: «Subvention ordinaire accordée à Genève Futur Hockey».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 13 décembre 2010)

RÉSOLUTION

Considérant l'accord passé entre l'Etat, la Ville et l'association Genève Futur Hockey, le Conseil municipal accepte, dans le budget 2011, une subvention ordinaire de 500 000 francs en faveur de cette association.

Toutefois, compte tenu des documents présentés à la commission des finances ainsi que des recommandations émises dans un rapport à l'intention de l'Etat et de la Ville de Genève daté du 3 juin 2010,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de ne libérer cette subvention qu'aux conditions suivantes:

- a) la présentation des comptes 2009 détaillés de Genève Futur Hockey avalisés par une assemblée générale et dûment révisés par une fiduciaire externe autre que celle de Genève-Servette Hockey Club SA;
- b) la signature du contrat de prestations entre Genève Futur Hockey, la Ville et l'Etat;
- c) la présentation d'une convention ou d'un contrat de prestations signé entre les clubs Hockey Club Trois-Chêne, CP Meyrin et Genève-Servette Association;
- d) la présentation d'un *business plan* démontrant la réalité et la viabilité du projet sportif.

Par ailleurs, le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de se concerter à ce sujet avec les autres communes concernées.